

*Communiqué de presse  
Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2022*

## **Signature de l'avenant au Contrat stratégique de la filière Agroalimentaire 2022-2023**

Jean-Philippe André, président du Comité stratégique de la filière agroalimentaire et président de l'ANIA et Dominique Chargé, président de la Coopération Agricole ont signé ce jour le premier avenant au Contrat stratégique de la filière Agroalimentaire (CSFA) en présence de Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et d'Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie.



La première industrie de France porte un grand projet pour 2030 : faire de la France la championne du monde de l'alimentation durable et favorable à la santé ainsi que de l'innovation. La filière alimentaire souhaite ainsi reconquérir son leadership à l'export, contribuer à la souveraineté alimentaire et créer de la valeur et des emplois. Le CSFA signé en 2018 par l'ANIA et La Coopération Agricole sera un des outils utilisés pour y parvenir.

Construire l'alimentation du 21<sup>ème</sup> siècle, telle est l'ambition de cette feuille de route lancée dans le cadre du Conseil national de l'Industrie et qui s'inscrit dans un plan de reconquête pour le premier secteur industriel français. Fruit d'une réflexion commune, ce projet souligne la très forte mobilisation de tous les acteurs du secteur agroalimentaire (industriels, coopératives, organisations syndicales, partenaires privés, organismes de recherche et l'État) pour répondre à l'exigence de compétitivité et de modernisation de toute la filière. Il permettra ainsi de répondre autant aux attentes légitimes des consommateurs qu'aux besoins des entreprises pour une industrie toujours plus forte, décarbonée, innovante, souveraine et active à l'export.

Le CSFA s'articule autour de 4 projets stratégiques et structurants :

- **La numérisation des informations sur les produits alimentaires**, pour répondre aux demandes de transparence des consommateurs et accélérer la nécessaire transition digitale des entreprises.
- **Le développement des protéines du futur**, pour faire de la France un leader mondial des nouvelles sources protéiques.
- **La valorisation de la richesse de nos banques de ferments**, pour démontrer le savoir-faire unique de nos entreprises et de nos structures de recherche en la matière.
- **Le développement des compétences métiers** avec la mise en place d'un projet d'expérimentation intersectoriel, pour favoriser l'emploi dans les territoires et faciliter le recrutement des 30 000 emplois non pourvus dans notre filière.

**Tous les acteurs en seront les garants, collectivement, pour notre filière et sa compétitivité.**

« En s'appuyant sur ses forces, le secteur alimentaire est prêt à relever les défis de la création de valeur, de la compétitivité, de la conquête des marchés à l'international, des nouvelles attentes des consommateurs et de la pénurie de compétences. C'est donc une grande fierté de signer aujourd'hui au nom de notre industrie cet avenant au contrat stratégique de la filière agroalimentaire, que nous avons déjà signé en 2018. C'est un des outils que nous allons utiliser pour construire l'alimentation de demain : une alimentation toujours plus sûre, saine, durable et accessible à tous et ainsi faire de la France la championne du monde de l'alimentation. Accélérer la transition numérique de nos entreprises composées majoritairement de TPE-PME, faire de la France un leader mondial des nouvelles sources protéiques, valoriser notre savoir-faire sur les ferments et favoriser l'emploi dans les territoires, la feuille de route de cet avenant est ambitieuse mais nécessaire. Il faut maintenant amplifier la dynamique collective et approfondir le travail autour de la compétitivité et la modernisation de la filière, en cohérence avec l'ambition politique donnée par France 2030 ! », déclarent **Jean-Philippe André, président de l'ANIA** et **Dominique Chargé, président de La Coopération Agricole**.

-----

#### **À propos de L'ANIA**

L'Association Nationale des Industries Alimentaires rassemble 30 syndicats métiers et 17 associations régionales, représentatives de 15 479 entreprises alimentaires en France. L'agroalimentaire est le 1er secteur économique français avec un chiffre d'affaires de 198 milliards d'euros et le premier employeur industriel avec 433 579 salariés. L'ANIA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'alimentation.

[www.ania.net](http://www.ania.net)

**Contact presse** : Benjamin Le Sant - [blesant@ania.net](mailto:blesant@ania.net) - 06 79 88 14 34

#### **À propos de La Coopération Agricole**

La Coopération Agricole est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française. Représentant 40 % de l'agroalimentaire du pays, 200 entreprises coopératives constituent ce mouvement, dont 93% de TPE-PME, partout sur les territoires, en réunissant 3 agriculteurs sur 4 et 190 000 salariés (filiales incluses).

[www.lacooperationagricole.coop](http://www.lacooperationagricole.coop)

**Contact presse** : Guillaume Le Hoan - [glehoan@lacoopagri.coop](mailto:glehoan@lacoopagri.coop) - 07 62 68 33 63